

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 9 décembre 2025 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 3 décembre 2025

Conseillers en exercice :	33
Conseiller présents :	23
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Cécilia RUGALA, pouvoir à Michel SPEMENT, Ghislaine LEROY, pouvoir à Catherine LECOMTE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Sylvain DUBOIS.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2025-12-11
BUDGET GENERAL – BP 2025
DECISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits du budget 2025,

FONCTIONNEMENT :

1) Direction de l'Education - Dépenses et Recettes

La ligne concernant les dépenses d'alimentation pour le restaurant scolaire est abondée de 20.000 €, le nombre de repas ayant augmenté de 3,08 % par rapport à octobre 2024. Ces crédits supplémentaires sont compensés par une hausse des recettes de la restauration scolaire.

2) Finances - Recettes et Dépenses

L'AFR Mondesir et la SAS Bellebrise étant définitivement dissoutes par arrêté préfectoral, le chapitre « 002 Résultat de fonctionnement reporté » est abondé de 171,34 € dans le cadre de la reprise des résultats.

10.000 € sont ajoutés au budget. Ils correspondent au versement annoncé par la CCPV dans le cadre de la mise en place du Pacte financier et fiscal de solidarité.

L'admission en non-valeur de 7 créances irrécouvrables s'élève à 1.192,75 €.

Pour équilibrer la section fonctionnement, le virement à la section investissement est augmenté de 8.978,59 €.

INVESTISSEMENT :

1) AP 123 « Collégiale Saint Thomas » - Recettes

450.000 € sont inscrits au budget. Ils correspondent à la subvention de la DRAC pour la phase 2 de la rénovation de la Tour Clocher de la Collégiale Saint-Thomas.

2) AP 126 « Aménagement de Carrefours / fermeture Pont Saint Ladre » - Recettes

582.435 € sont inscrits au budget. Ils correspondent au financement de la Région dans le cadre du fonds « Centre-Ville Centre-Bourg ».

3) Finances - Dépenses et recettes

La vente de la Maison des Anciens est inscrite pour un montant de 200.000 €.

Le virement de la section fonctionnement est augmenté de 8.978,59 €.

Le montant de l'emprunt est diminué de 1.241.413,59 €.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter les ajustements budgétaires suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	Mouvement
70	Produits de services	20 000,00
73	Impôts et taxes	10 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	171,34
Total		30 171,34

Dépenses

Chapitre	Libellé	Mouvement
011	Charges à caractère général	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 192,75
023	Virement à la section investissement	8 978,59
Total		30 171,34

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-11-BF
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	Mouvement
13	Subventions	1 032 435,00
16	Emprunt	- 1 241 413,59
024	Cession	200 000,00
021	Virement de la section fonctionnement	8 978,59
Total		0,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

4 abstentions :

Daniel DECLEIR, Arnaud Foubert, pouvoir à Francis LEFEVRE, Francis LEFEVRE, Thierry GALIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

A Crépy-en-Valois, le 9 décembre 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 12 DEC. 2025

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251209-DEL2025-12-11-BF
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025